

Organisme certificateur

11, rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE ST DENIS Cedex
Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00
www.marque-nf.com

**Organisme mandaté par
AFNOR Certification**

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

REGLES DE CERTIFICATION

MARQUE NF - ECHELLES

PARTIE 1

CHAMP D'APPLICATION – MARQUAGE NF



SOMMAIRE

1.1 Champ d'application

1.2 Marquage NF

1.3 Produits certifiés

Rev.13 – Mai 2011

1.1. CHAMP D'APPLICATION

Les produits visés par les règles de certification sont :

- ◆ **les échelles portables métalliques en bois ou autres matériaux,**

à l'exclusion des échelles à usage professionnel spécifique et des échelles doubles à marches à un plan équipées de plate-forme supérieure de 400 x 400 mm,

- ◆ **les échelles portables à l'usage des services d'incendie et de secours**

Ces produits sont désignés par le terme « échelles ».

1.2. MARQUAGE NF

La marque NF est matérialisée par le monogramme NF conforme ci-dessous :



Le nouveau logo (à droite ci-dessus) sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2014.

La charte graphique de la marque NF est disponible sur demande auprès du LNE.

Les dispositions relatives à l'utilisation de la marque NF sont décrites dans la partie 2 des règles.

1.3. PRODUITS CERTIFIES

La liste des produits certifiés est disponible sur le site www.lne.fr, puis "Certification", "Entreprises et Produits certifiés", « construction », « habitat ».

<http://www.lne.fr/fr/certification/liste-construction-habitat>